

# Rapport d'Activité du Comité d'éthique de Smart 2019

## La constitution du comité d'éthique

La sélection des membres du comité d'éthique se fait sur différentes bases :

- Les travailleur.se.s mutualisé.e.s (2) sont sélectionnés sur base de candidature
- Les expert.e.s accompagnant.e.s, externes à Smart, sont choisie par l'animatrice sur base de leur expertise en la matière
- Les sociétaires ont été tirés au sort en fonction de différents critères : secteur d'activité (artistique, créatif, non-artistique), ancienneté chez Smart (équilibre nouveaux et anciens), âge, régularité de l'activité, langue (FR / NL), lieux d'habitation.
- L'animatrice a été désignée par la direction et son rôle validé par le comité d'éthique. Elle avait animé le SIP sur le « comité éthique »

Pour l'année 2019, le comité d'éthique était composé de e

- 2 permanents sociétaires : Anke Buxmann, ex-conseillère et employée à la Direction opérationnelle, et Jean-Bernard Robillard, conseiller et membre-utilisateur de Smart
- 2 expert-es accompagnants : Monique Boulad, ex-présidente du comité d'éthique de la Fédération des Maisons Médicales Francophones, et Stéphane Veyer, membre du comité d'éthique de Coopaname
- 2 membres sociétaires de catégorie A : Ann De Visscher, Lucas Lecomte
- 1 animatrice : Sarah de Heusch, chargée de projet à la direction générale et du développement

2 personnes ont dû quitter le comité à l'automne 2019 pour des raisons professionnelles (Jean-Bernard Robillard et Stéphane Veyer). Le comité d'éthique a donc été reconstitué et élargi fin 2019 et se compose à présent comme suit :

- 2 sociétaires B (équipe mutualisée) : Anke Buxmann, ex-conseillère et employée à la Direction opérationnelle, et Violaine Bourdon, conseillère de Smart
- 2 expertes accompagnants : Monique Boulad, ex-présidente du comité d'éthique de la Fédération des Maisons Médicales Francophones, et Gabrielle Mirbeau, ex-membre du comité d'éthique de Coopaname
- 6 membres sociétaires de catégorie A : Ann De Visscher, Lucas Lecomte, Séverine Lacante, Marc Descamp, Latitia De Vuyst
- 1 animatrice : Sarah de Heusch, chargée de projet à la direction générale et du développement

## Missions et activités

Le comité d'éthique s'est réuni 5 fois entre février et juin 2019. En général il s'agit de réunions de 3 heures, sauf la première rencontre, une mise au vert d'une journée et demie qui a permis de consolider le groupe et instaurer un climat de confiance.

La première mission du comité d'éthique (donnée par le CA) était de finaliser son règlement d'ordre intérieur, devenu « organisation du comité d'éthique », et, dans la mesure du possible, de répondre aux premières questions qui lui sont parvenues.

A l'automne 2019, le comité s'est renouvelé (voire point précédent « constitution du comité d'éthique ») et s'est étoffé. Ce nouveau comité d'éthique a commencé à travailler en janvier 2020 avec une mise au vert.

## Les sujets traités

- La première mission qui a été donnée au comité d'éthique par le CA était de finaliser son règlement d'ordre intérieur. Ceci a été fait, accès au document sur le site web [ici](#). Néanmoins le titre du document est devenu « organisation du comité d'éthique » car il s'agit plutôt d'un cadre de fonctionnement. Le comité d'éthique a décidé d'en faire un document épuré et simple afin de le tester à l'usage.
- Les premiers sujets soumis au comité d'éthique ont été des questions sur les limites de la manipulation du corps, touchant de près ou de loin à des pratiques sexuelles (Smart accepte-t-elle des activités de bondage ?) et de la manipulation de l'esprit (question sur des activités de guidance et développement personnel). Des questions similaires ont motivé la constitution du comité d'éthique lors de la première année de réflexion Smart In Progress, lorsque Smart a décidé de s'ouvrir à tous les secteurs d'activité
- Il a été suggéré de créer des ponts entre les comités d'éthique de Smart et [Coopaname](#) (Coopérative d'Activité et d'Emploi française membre comme Smart de [Bigre !](#)) pour pouvoir mutualiser les approches et avancées
- Le comité d'éthique a mis sur la table la question de la rétribution de ses participants, d'autant plus qu'il s'agit d'un groupe de travail permanent. Les heures prestées par les membres du personnel de Smart impliqués dans le comité d'éthique sont considérées comme des heures de travail, car leur présence est essentielle de par leur expérience du fonctionnement de Smart.

Ce n'est qu'en 2020 que les premières recommandations ont été émises par le comité d'éthique. L'année 2019 a été un période de rodage du comité.